



Opération spéciale

Parrainez.
vos amis

et gagnez
jusqu'à **200 €***
en chèques cadeaux

* Pour 5 personnes parrainées

The logo for mutélios, featuring the brand name in a blue sans-serif font with a colorful, multi-colored arc underneath it.

Pour vous, pour vos filleuls... rien que des avantages !

- Grâce à vous, chacun de vos filleuls profite d'une remise de 20 € sur le montant de ses cotisations. Cette remise vient s'ajouter à notre offre promotionnelle du 12^{ème} mois de cotisation offert.
- Pour vous, parrain, des chèques cadeaux dont le montant évolue en fonction du nombre de filleuls parrainés :
 - 1^{er} filleul : 20 €
 - 2^{ème} filleul : 30 €
 - 3^{ème} filleul : 40 €
 - 4^{ème} filleul : 50 €
 - 5^{ème} filleul : 60 €
- Chaque année, vous pouvez parrainer jusqu'à 5 amis ou parents soit un montant de 200 € en chèques cadeaux.
- Pour chaque parrainage apporté, Mutélios versera 5 € à une association partenaire.

Une démarche simplissime

- 1 Parlez à vos amis et famille de Mutélios. Indiquez-leur que grâce à vous, ils peuvent bénéficier d'un mois de cotisation gratuit et d'une remise supplémentaire de 20 €.
- 2 Invitez-les à se rendre sur le site www.mutelios.fr et à faire tous les devis qu'ils souhaitent. C'est gratuit, totalement anonyme et 30 secondes suffisent !
- 3 Pour ceux qui décident d'adhérer à la mutuelle, remettez leur un **bulletin de parrainage** disponible en téléchargement sur le site ou remplissable en ligne.

Attention : vos coordonnées de parrain doivent obligatoirement figurer sur ce bulletin de parrainage (nom, prénom, n° d'adhérent) : pensez à les communiquer à vos filleuls. **C'est tout !**

Tout savoir sur l'opération

Cette opération de parrainage est ouverte à tous les adhérents Mutélios quelle que soit la garantie souscrite (complémentaire, surcomplémentaire santé, prévoyance, retraite) et la nature du contrat (collectif ou individuel).

Pour que le parrainage soit validé :

- Le filleul doit choisir, à titre individuel, une garantie complémentaire ou surcomplémentaire santé, à l'exception des garanties Hospitalisation Solo, CMU-C.
- Le bulletin de parrainage doit obligatoirement être transmis avec le bulletin d'adhésion.
- Parrain et filleul ne peuvent avoir de lien de parenté direct (ascendant, conjoint ou descendant).
- Le filleul doit avoir payé un premier mois plein de cotisation.
- La remise pour le filleul est cumulable avec l'offre promotionnelle mois gratuit lorsque cette dernière est proposée.
- La remise pour le filleul, et l'envoi du chèque cadeau pour le parrain, sont effectués au 2^{ème} mois de cotisation payant du filleul.
- Si le parrain cumule plusieurs chèques cadeaux, Mutélios se réserve la possibilité de les envoyer de façon échelonnée, à raison de 1 par mois.
- Le personnel Mutélios ne peut participer à l'opération.
- La participation à l'opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du règlement disponible sur le site www.mutelios.com

Mutélios,
c'est 95%
d'adhérents
satisfaits !



POUR NOUS
CONTACTER

Par courrier : Mutélios

93A, rue Oberkampf • CS 91145 • 75553 PARIS Cedex 11

Tél. : 01 53 36 36 10 • **Mail :** agence@mutelios.fr

Site : www.mutelios.com

mutélios